

L'eau et l'assainissement font des vagues au conseil

Plusieurs élus de la DPVA ont une nouvelle fois fait entendre leur désapprobation face au transfert de compétences à l'agglomération qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain

Conseil d'agglomération rondement mené, avant-hier soir, avec près d'une heure de débats pour sept délibérations. Le président de Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA), Olivier Audibert-Troin, ouvrait la séance avec un hommage à Michel Napolitano, décédé le 1^{er} novembre dernier à l'âge de 73 ans. Fils du Muy, adjoint à l'urbanisme sous la mandature d'Hubert Zekri, il avait été conseiller communautaire de 2002 à 2008.

Remous autour de la compétence « eau »

L'heure était ensuite au vote de la création de budgets annexes eau et assainissement dans le cadre du transfert de compétences à la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2020. « Aujourd'hui, nous ne faisons que délibérer sur le principe de création de ces budgets. Nous les adopterons lors du prochain conseil », précisait le président de l'Agglo. Mais dire que ce transfert de compétences ne ravit pas tous les élus serait un doux euphémisme, à l'image de Thierry Rudnik (Viduban). « Je soutiens le maire de Viduban, Claude Pianetti, dans son souhait de conserver en régie le service de l'eau et de l'assainissement. C'est une richesse pour la commune qui permet de faire des investissements et des aménagements sur le réseau, tout en conservant un prix de l'eau attractif. Je pense qu'il aurait pu y avoir une démarche en amont auprès du gouvernement pour qu'il revoie sa position sur ce transfert. » Ce à quoi Olivier Audibert Troin lui répondait : « Il n'y a pas que les maires qui s'opposent à ce transfert. Il y a aussi le président de



Olivier Audibert-Troin a annoncé la mise en place d'une collecte du papier dans les administrations et commerces. (Photo M. B.)

l'Agglo. Quand j'étais parlementaire, j'avais déposé des amendements pour revenir sur cette disposition de la loi NOTRe. Mais la règle de la majorité l'a emporté. Nous sommes des républicains, nous appliquons la loi. »

Et de rappeler que le Sénat a adopté en première lecture un projet de loi qui revient sur ce transfert. « L'Assemblée nationale est à son tour saisie en première lecture. Néanmoins, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, a très clairement annoncé la semaine dernière, qu'en aucun cas le gouvernement ne transigerait et que le transfert était acquis pour les communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020. De façon quasi certaine, nous allons donc ne

cupéner cette compétence. »

Et le président de préciser à nouveau qu'il s'en serait bien passé. « D'abord parce que ce sont 40 personnels supplémentaires qui vont intégrer l'agglomération. Ensuite parce qu'il y a des interrogations quant à la disparition de la proximité, le suivi

“ Chaque année, 8000 tonnes de papier ne sont pas recyclées. C'est énorme ”

et de la connaissance des réseaux jusqu'ici gérés par des élus locaux. Voilà pourquoi nous allons mettre à profit une disposition du code des collectivités territoriales, j'ai nommé la délégation. » Tout en expliquant ses propos : « Par la loi, on transfère à l'Agglo l'eau et l'assainissement. Mais avec le Code des collectivités territoriales, on la renvoie aux communes en délégation. Le responsable restera l'Agglo. Et la gestion au

quotidien continuera à se faire par les communes. » Et de faire certaines rumeurs. « Je le redis, il n'y a pas de plan caché qui viserait à négocier un gros contrat avec une entreprise gestionnaire de l'eau sur le territoire. » Puis de saluer le travail de ses équipes sur le sujet : « Depuis des mois, les services de l'Agglo travaillent avec l'ensemble des communes pour que ce transfert, difficile à accepter pour les uns et les autres se fasse en toute transparence. Aujourd'hui, nous ne faisons donc qu'appliquer la loi. »

Une collecte de papier créée

Autre point sur lequel se concentraient les débats : l'adhésion délimitative de la DPVA à la société publique locale (SPL) du Vallon des Pins. Laquelle a pour objet la construction et l'exploitation d'une installation de stockage des déchets non dangereux à Bagnols-en-Forêt. « Vous savez que depuis la fermeture de la décharge du Balaçon, nous sommes obligés d'exporter bien souvent nos déchets à l'extérieur du département. Ce qui entraîne en matière de transport un coût supplémentaire pour notre agglomération de plus d'1,5 millions d'euros. Il fallait trouver une solution de proximité. » Cette solution, c'est donc l'adhésion à la SPL du vallon des Pins. « Nous avons discuté, négocié notamment le prix d'enfouissement à la tonne qui devrait se situer aux alentours de 65 euros. Plus une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de 24 euros. Je vous rappelle que cette dernière va bondir puisqu'elle devrait atteindre les 65 euros d'ici 2025. Nous avons donc tout intérêt, et le plus vite possible,

à mettre les bouchées double pour diminuer l'ensemble de nos déchets ultimes. Triés et valorisés le plus possible. »

Olivier Audibert-Troin brossait ensuite les actions déjà mises en place dans ce sens, et celles à venir. « Dans les jours qui viennent nous allons lancer une collecte supplémentaire, celle du papier. Chaque année, 8000 tonnes de déchets papier ne sont pas recyclées. C'est énorme. Pour l'instant, les services font le tour de toutes les administrations et des commerçants de façon à les sensibiliser et à les doter de bacs de recyclage bleus. Tout en organisant la collecte qui se fera une fois tous les 15 jours. »

Autre projet avec le lancement d'une étude sur la construction d'une usine de valorisation supplémentaire. « Il y a encore trop de déchets ultimes qui pourraient être valorisés mais qui ne le sont pas. C'est une partie qui est loin d'être gagnée, mais nous progressons. Nous allons connaître notre taux de valorisation pour 2019. Nous devrions être à 56 % de déchets valorisés. » S'il saluait les efforts et le travail accompli. Il n'en reste pas moins que « ce n'est pas suffisant. Il faut aller beaucoup plus loin. Le combat est loin d'être terminé. »

Actée, l'adhésion de la DPVA comme nouvel actionnaire de la SPL se chiffre à 250 000 euros pour autant d'actions. Deux membres de l'agglomération siègeront au conseil d'administration de la SPL. Après un vote à main levée, les deux seuls candidats qu'étaient Olivier Audibert-Troin et Liliane Boyer ont été élus.

M. B.

mbescond@nicematin.fr